



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 24 - FEVRIER 2013

SOMMAIRE

Décision - DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE ET DU POUVOIR ADJUDICATEUR	1
--	-------	---

Nîmes , le 05 février 2013

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE
DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE
ET DU POUVOIR ADJUDICATEUR
Dec-OS-2013-02**

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment des articles 6, 64 et 65 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU les arrêtés interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du 21 décembre 1982 et du 30 décembre 1982 modifiés par celui du 20 septembre 1984 pour ce qui concerne les budgets des ministères de l'urbanisme et du logement, des Transports et de l'Environnement ;
- VU l'arrêté du Premier Ministre du 1^{er} janvier 2010 nommant M. Jean-Pierre SEGONDS, directeur départemental des Territoires et de la Mer
- VU l'arrêté 2012-HB-2-23 portant délégation de signature au titre du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique à M. Jean-Pierre Segonds pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat en qualité de responsable d'unité opérationnelle des budgets opérationnels de programme relevant de sa compétence
- VU l'arrêté 2012-HB2-24 portant délégation de signature au titre du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique à M. Jean-Pierre Segonds pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat des budgets opérationnels de programme BOP 333 action 2 et BOP 309
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012-HB2-19 portant délégation de signature à Jean-Pierre SEGONDS, directeur départemental des territoires et de la mer pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur

DECIDE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée à Mme **Lydia VAUTIER**, Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directrice Départementale Adjointe des Territoires et de la Mer, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et à tant pour les dépenses que pour les recettes, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires et de la mer, selon l'ensemble des dispositions prévues dans les arrêtés susvisés du Préfet du Gard.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou du subdélégué visé à l'article 1er, Mme **BUSSONE Karine**, Ingénieure divisionnaire des TPE, Secrétaire Générale, disposera de la même subdélégation.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires de crédits à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements des dépenses et d'affectation des crédits à des opérations d'investissement, de fonctionnement ou d'intervention auprès du Contrôle budgétaire et les pièces justificatives qui les accompagnent
- les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature
- les engagements juridiques matérialisés par des marchés à procédure adaptée jusqu'à **90 000 €** hors taxes

BOP	Chef de service	Grade - service
333 217 215 309	Mme BUSSONE Karine ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme PONS Monique	Ingénieure divisionnaire des TPE Secrétaire Générale Attachée d'administration, Secrétaire Générale Adjointe
135	M. CASTETS Bernard	Ingénieur divisionnaire des TPE Chef du Service Habitat Construction
181 (BOP de Bassin Prévision des crues – hydrométrie)	M. BRESSAND François	Ingénieur divisionnaire des TPE, Chef du Service des Prévisions des Crues du Grand Delta
181 (BOP de Bassin Subventions) 113 (Eau)	M. BRAUD Olivier	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement Chef du Service Eau et Milieux Aquatiques
181 (BOP de Région) 113 (Urbanisme)	M. BOUCHUT Jean- Emmanuel	Ingénieur divisionnaire des TPE Chef du service observation territoriale Urbanisme et risques
149 113 (Biodiversité) 181 203	M. ROUGIER Nicolas	Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, chef du Service Environnement Forêt
154	M. CHEVALIER Gérard	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du Service Économie Agricole
207	M. MALINOWSKI Jean- Vincent	Inspecteur principal, chef de Mission Éducation et Sécurité Routière

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unités comptables, dont la liste est annexée à la présente décision, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature
- les engagements juridiques à hauteur d'un montant maximum fixé dans l'annexe précitée.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement des gestionnaires et responsables d'unités désignés aux articles 3 et 4, les subdélégations conférées par ces mêmes articles pourront être exercées par l'intérimaire nominativement désigné.

Article 6

Sur proposition des gestionnaires ou responsables d'unités comptables désignés à l'article 4 de la présente décision pourront être habilités à signer des commandes sous leur contrôle et sous leur responsabilité certains de leurs collaborateurs dans la limite d'un montant fixé dans l'annexe à la présente décision.

Article 7

Subdélégation de signature est donnée à Olivier BRAUD et Renaud BEAGHE, ingénieurs divisionnaires de l'agriculture et de l'environnement, Catherine BOURRIER, Conseillère d'administration, chef du service aménagement territorial Gard Rhodanien, Florence VERDIER, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service aménagement territorial Cévennes, Vincent BRAQUET, , chef du service aménagement territorial Sud Gard, Littoral et Mer, à l'effet de signer :

- les titres de perception émis pour les concours apportés par le service aux collectivités locales et divers organismes en matière d'ingénierie d'appui territoriale de l'Etat (ATESAT et ingénierie concurrentielle),
- les déclarations de TVA et ordres de reversement correspondants.

Article 8

Le directeur départemental et les agents subdélégués signeront au nom du préfet et par délégation.

Article 9

La décision de subdélégation de signature DEC OS- 2012- 03 est abrogée.

Article 10

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Jean-Pierre SEGONDS



**ANNEXE A LA DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR
L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE
DELEGUE ET DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

BOP		Chefs d'unités comptables habilités à signer des commandes visés à l'article 4		Autres agents habilités à signer des commandes visés à l'article 6	
		nom - prénom	Montant maximum autorisé de l'engagement juridique	nom - prénom	Montant maximum autorisé de l'engagement juridique
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	COLSON Marion (SG-MLGB)	20 000 €	GERMAIN Gérard JULLIEN Jean-Etienne	5 000 €
217	Conduite et pilotage de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	PONS Monique (SG/RHGC)	20 000 €	DE VICENTE Marie-Carmen	5 000 €
		COLSON Marion (SG-MLGB) (frais de déplacements, restauration collective)	20 000 €	GERMAIN Gérard JULLIEN Jean-Etienne	5 000 €
215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	PONS Monique (SG/RHGC)	20 000 €		
		COLSON Marion (SG-MLGB) (frais de déplacements, restauration collective)	20 000 €	GERMAIN Gérard JULLIEN Jean-Etienne	5 000 €
309	Entretien des bâtiments de l'Etat	Marion COLSON (SG-MLGB)	20 000 €	JULLIEN Jean-Etienne	5 000
135	Développement et amélioration de l'offre de logement	SISTACH Yann (SHC-FL)	20 000 €		
		JALABERT Stéphanie (SHC-HI)	20 000 €		
181	Prévention des risques (BOP de région)	LABORDA Yann (SPCGD Prévision)	20 000 €		
		RIEUTORD Jean-Michel (SPCGD- réseaux)	20 000 €		
		LASSALLE Norbert (SPCDG hydrométrie)	20 000 €	FOURQUET Guillaume ALMANSA Guy	1 000 €
		BOULET-DESBAREAU Claire (SEMA) - Eau	20 000 €	FRANCE Géraldine	1 000 €

BOP		Chefs d'unités comptables habilités à signer des commandes visés à l'article 4		Autres agents habilités à signer des commandes visés à l'article 6	
		nom - prénom	Montant maximum autorisé de l'engagement juridique	nom - prénom	Montant maximum autorisé de l'engagement juridique
113	Urbanisme, Paysage, Eau et Biodiversité	HARENG Didier (SEF) Biodiversité- Natura 2000	20 000 €		
149	Forêt	CROS Jean-Louis (SEF)	20 000 €		
203	Infrastructures de transports	VIDAL Agnès (SEF)	20 000 €		
207	Sécurité et circulation routière	PIERRE Géraldine (MESR)	20 000 €		